

*Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document.*

*Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.*

Le 14 septembre 2021



## Hydro One Inc.

### Réouverture des billets à moyen terme (série 51) à 3,10 % échéant le 15 septembre 2051 Sommaire des modalités définitif

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Émetteur :</b>                      | Hydro One Inc. (la « Société »)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Émission :</b>                      | Billets à moyen terme émis aux termes du prospectus simplifié préalable de base daté du 14 avril 2020 et d'un supplément de fixation du prix devant être daté du 14 septembre 2021 (les « billets »)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Capital :</b>                       | 450 millions de dollars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Date de fixation du prix :</b>      | 14 septembre 2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Date de règlement :</b>             | 17 septembre 2021 (troisième jour après l'opération)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Date d'échéance :</b>               | 15 septembre 2051                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Écart d'émission<sup>1)</sup> :</b> | [Information retirée conformément au paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102.]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Rendement à l'émission :</b>        | 3,104 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Coupon :</b>                        | 3,10 % par année, devant être payé semestriellement à terme échu en versements égaux le 15 septembre et 15 mars de chaque année jusqu'à l'échéance, à compter du 15 mars 2022 (premier coupon à échéance rapprochée de 6 841 232,88 \$ au total et de 1,520273973 \$ par tranche de 100,00 \$ du capital).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Prix d'émission :</b>               | 99,922 \$ par tranche de 100,00 \$ CA du capital des billets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Rachat :</b>                        | <p>Les billets sont remboursables au gré de la Société à tout moment avant le 15 mars 2051, en totalité ou, à l'occasion, en partie, moyennant un préavis d'au moins 15 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat correspondant a) au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada ou, s'il est plus élevé, b) au prix correspondant à 100 % de leur capital, plus l'intérêt accumulé et non versé dans les deux cas. Les billets sont remboursables au gré de la Société à tout moment avant le 15 mars 2051, en totalité ou, à l'occasion, en partie, moyennant un préavis d'au moins 15 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat correspondant à 100 % de leur capital, plus l'intérêt accumulé et non versé.</p> <p>Le terme « prix fondé sur le rendement des obligations du Canada » s'entend du prix correspondant au prix des billets, calculé en vue d'obtenir un rendement jusqu'au 15 mars 2051, composé semestriellement et calculé conformément aux pratiques financières généralement reconnues du Canada, égal au rendement des obligations du Canada calculé à 10 h (heure de Toronto) le jour ouvrable précédant la date à laquelle la Société donne un avis de rachat, majoré de 0,335 %.</p> <p>Le terme « rendement des obligations du Canada » s'entend, à une date donnée, du rendement de la date fixée pour le rachat jusqu'au 15 mars 2051, composé semestriellement et calculé conformément aux pratiques financières généralement reconnues du Canada, qu'une obligation du gouvernement du Canada non rachetable produirait si elle était émise en dollars au Canada à 100 %</p> |

1) [Note de bas de page retirée conformément au paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102.]

de son capital à cette date pour une durée jusqu'à échéance égale à la durée restante jusqu'au 15 mars 2051 (calculée à compter de la date de rachat) des billets ou, s'il n'existe aucune obligation du Canada ayant une telle durée, correspondant le plus possible à la durée restante jusqu'au 15 mars 2051 (calculée à compter de la date de rachat) des billets. Ce rendement jusqu'à échéance correspond à la moyenne des rendements fournis par deux courtiers en valeurs mobilières canadiens choisis par la Société.

Un rachat peut être assujéti à la condition que survienne un événement (dont un financement, une vente d'actifs ou toute autre opération).

**Rang et sûreté :** Les billets constitueront des obligations non garanties directes de la Société de rang égal à toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société.

**Emploi du produit :** Le produit tiré du placement sera affecté au remboursement et/ou au remboursement anticipé des dettes à long et court terme qui viennent à échéance et au financement des besoins généraux de l'entreprise.

**Forme :** Inscription en compte seulement

**Notes<sup>2)</sup> :** DBRS : A (élevé) (stable)  
Moody's : A3 (stable)  
S&P : A- (stable)

**CUSIP/ISIN :** 44810ZCH1 / CA 44810ZCH16

**Syndicat :** Financière Banque Nationale Inc. (cochef de file et coteneur de livres)  
Scotia Capitaux Inc. (cochef de file et coteneur de livres)  
Valeurs Mobilières TD Inc. (cochef de file et coteneur de livres)  
BMO Nesbitt Burns Inc.  
Marchés mondiaux CIBC inc.  
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.  
Valeurs mobilières Desjardins inc.  
Casgrain & Compagnie Limitée  
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

*Les renseignements figurant dans l'une ou plusieurs des rubriques du présent sommaire des modalités peuvent être fournis aux investisseurs par des membres du syndicat.*

*Un placement dans les billets comporte des risques. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus préalable de base définitif, qui peut être modifiée ou complétée dans un supplément de prospectus ou un supplément de fixation du prix.*

*Les titres devant être émis en vertu des présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, ni d'aucune loi étatique sur les valeurs mobilières, et ils ne peuvent être offerts, vendus ou livrés aux États-Unis d'Amérique ou dans les territoires et possessions de ce pays, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences d'inscription de cette loi.*

---

2) Une note de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée en tout temps.